

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-192

## A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

En raison de l'organisation par la municipalité d'une manifestation pour Halloween le samedi 28 octobre 2023 sur la Place du Général de Gaulle,

### ARRETE:

**ARTICLE 1 :** Le stationnement et la circulation seront interdits sur l'ensemble du parking situé face à la mairie-médiathèque et dans la ruelle du Kiosque, et ce, **le samedi 28 octobre 2023 de 18h30 à 22h30 environ.**

**ARTICLE 2 :** Une signalisation temporaire sera mise en place par les services municipaux.

**ARTICLE 3 :** La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Cet arrêté sera publié et adressé à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 29/08/2023

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 29/08/2023  
Le Maire,  
David CALCOEN

